

Direction : Enfance Jeunesse et Sports

Enfance, Jeunesse et Sports

REF : EJS2009031

Signataire : CG

OBJET :Dispositif de réussite éducative : convention de partenariat et d'attribution de financement 2009 avec la caisse des écoles publiques d'Aubervilliers

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005 (Titre III - chapitre 128, programme 15 et 16) relative à la mise en place des dispositifs de réussite éducative,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 29 septembre 2005 portant sur la mise en œuvre du dispositif de réussite éducative,

Considérant l'action engagée par le centre municipal de santé que le dispositif de réussite éducative (caisse des écoles publiques d'Aubervilliers) subventionne,

Vu le budget communal,

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat et de financement pour l'action suivante :

- Consultations de prévention pour les enfants de 7 à 14 ans
(Centre Municipal de Santé) 3 480 €

La recette sera imputée au budget de l'exercice en cours au 7478

Le Maire.